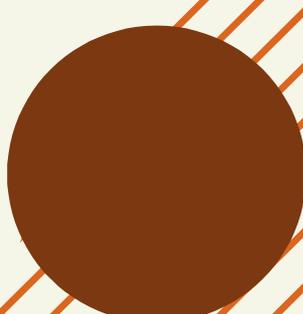
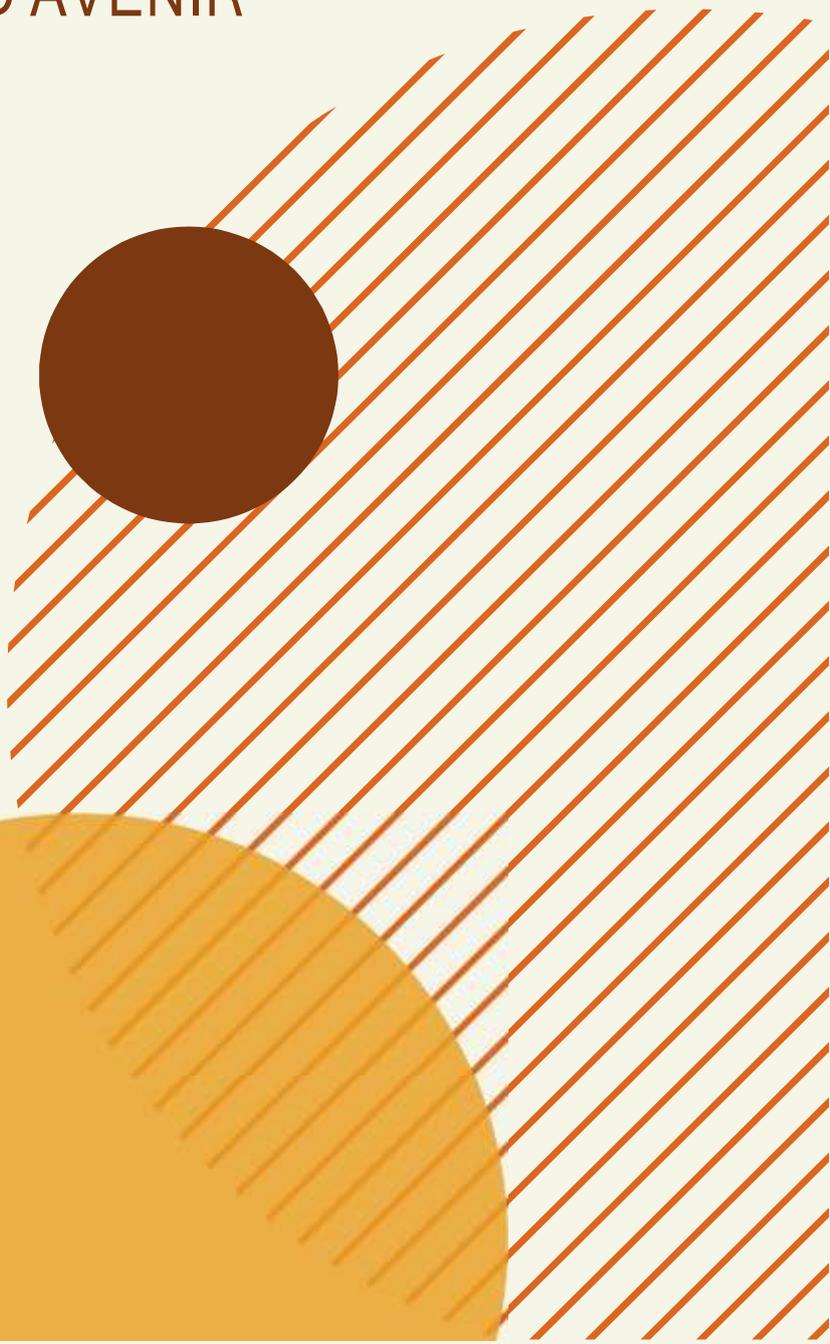
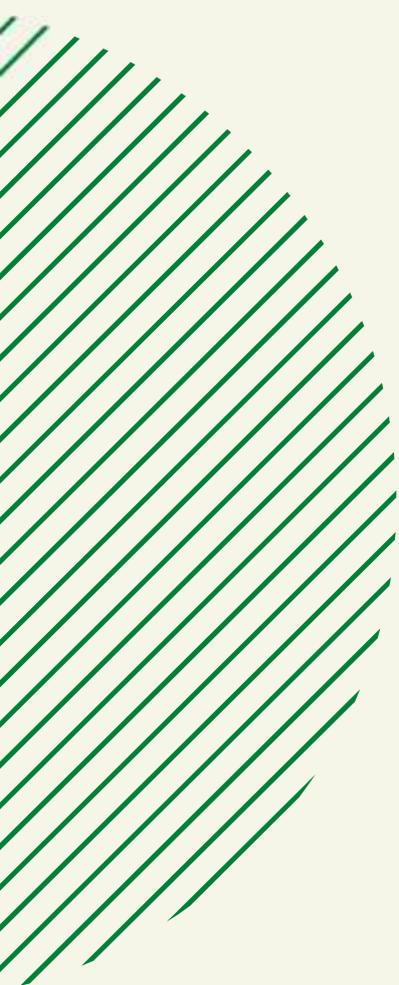


RAPPORT D'ACTIVITÉ

AILB - TERRITOIRES D'AVENIR
27 JUIN 2022



SOMMAIRE

Editorial

Introduction

Contexte et organisation

1. Contexte géographique et démographique
 2. La genèse et les fondements
 3. Les membres
 4. L'équipe et les consultants
 5. Les partenaires
 6. Le rapport financier
 7. La vie institutionnelle et son calendrier
-

Les travaux menés au sein de l'AILB

1. Les méthodes

- ♦ Les comités de pilotage
- ♦ Les cycles de séminaires
- ♦ Les groupes de partage
- ♦ La communication

2. Les projets portés actuellement par l'AILB

- ♦ Le cycle de séminaires "Habiter les territoires intermétropolitains"
- ♦ Le comité de pilotage "Approche territoriale de la décarbonation - solutions hydrogène renouvelable"
- ♦ Le comité de pilotage "Formations Supérieures en Alternance"
- ♦ Le groupe de partage Tourisme

3. Les projets de la rentrée 2022

- ♦ Le cycle de séminaires "Transition énergétique et énergies renouvelables"
 - ♦ Le groupe de partage Déchets
 - ♦ Le cycle de séminaires Mobilités
-

Conclusion

Remerciements

Annexes

EDITORIAL

Présidentes, Présidents,
Partenaires,
Invités,

Olivier Bouba-Olga, dans son entretien « Dépasser le modèle métropolitain. Pour des politiques d'aménagement attentives à l'histoire et aux particularités des territoires », Métropolitiques du 22 avril 2022, affirme que les projets territoriaux doivent être des projets « sur mesure », non pas des projets de « prêt à porter ». Selon lui, partant de contextes territoriaux différents, les réponses des territoires doivent en effet être adaptées à chacun d'eux.

Une approche « bottom up » des politiques, à savoir des territoires vers le pouvoir central plutôt que celle plus répandue actuellement de « top down » est une vision et expérimentation que nous souhaitons porter à notre échelle tout comme notre volonté affichée de travailler en coopération horizontale.

Volonté jugée nécessaire par Monsieur Bouba Olga, de capitaliser sur les initiatives locales pour que d'autres territoires, qui sont dans des circonstances proches, puissent s'en inspirer.

Cette inspiration, nous la portons d'ores et déjà au sein de l'AILB et de ses territoires membres, qui partagent des problématiques et formulent des solutions communes adaptées aux enjeux de développement durable de leurs territoires, dont les 3 piliers sont l'économie, le social et l'environnement. J'aurais aussi pu citer Jean Viard et évoquer la fracture entre le centre et les territoires trop souvent d'actualité. L'approche du développement économique et social doit se baser sur les territoires ; Les EPCI et l'AILB en étant le cœur.

Depuis 2019, notre principal objectif est de favoriser la coopération entre territoires et, par extension, entre élus, qu'ils soient députés, maires, ou présidents d'EPCI, et votre engagement à tous a permis de concrétiser cette ambition. Au cours de ces trois années d'expérimentation, deux effectives, nous avons porté des projets divers, répondant à des problématiques fondamentales pour nos territoires : l'habitat (habiter nos territoires), la décarbonation (mobilité, industrie, logement), la formation supérieure avec le concept de campus de proximité..., ainsi que le tourisme.

La première thématique travaillée, l'Habitat l'a été sous le format d'un cycle de séminaires « Habiter les territoires intermétropolitains demain ». En engageant une réflexion collective, notre projet vise à déterminer ce que doit devenir l'habitat dans les EPCI des territoires inter- métropolitains, en partant de ses ressources et de ses expériences, mais en se basant également sur ses perspectives et trajectoires et en tenant compte des différences entre les territoires. Ce projet aboutira à un récit commun, une charte, un document de référence sur l'habitat de nos territoires à l'horizon 2050.



Notre programme d'accompagnement au développement de formations supérieures en alternance a pour ambition de développer l'offre de formation supérieure sur les territoires de l'AILB. Cette ambition se traduit par la mise en place de campus qui permettront de répondre aux besoins des entreprises et de favoriser l'émergence de nouvelles filières universitaires d'activités économiques sur le territoire. Cette action permet de développer des parcours de formation locaux et attractifs pour les étudiants, de participer à la montée en qualification des futurs salariés du territoire, et de contourner le problème de la mobilité.

L'avenir énergétique global incertain et le développement de la démarche de consommation d'une énergie décarbonée ont amené les Élus de l'AILB à explorer la solution de l'hydrogène. Après une phase d'acculturation des participants à la réalité des perspectives de la filière hydrogène renouvelable et à ses potentialités au service des territoires, les ambitions portent désormais sur la création d'une dynamique territoriale avec des partenariats publics et privés, la mise en place d'une équipe projet et le dépôt de dossier de subventionnement pour engager un diagnostic de potentiel gros consommateurs d'hydrogène sur le territoire.

Enfin, le tourisme a été fléché comme une ressource importante pour les territoires de l'AILB ainsi qu'un enjeu d'image, de développement et d'attractivité. C'est pourquoi il nous tenait à cœur de partager nos expériences entre EPCI du territoire. Cette démarche s'appuie sur le dispositif de la Région Bretagne « Destinations ». Cette coopération, qui privilégie les retours d'expérience et les visites de sites, est complémentaire aux actions des régions et départements. Cette collaboration a permis de consolider les synergies existantes et de bénéficier de ressources techniques.

Cette année 2022 signe pour l'AILB un tournant, entre l'aboutissement de projets portés sur plusieurs années, et l'éclosion de nouveaux plans de réflexions et d'actions. Ces nouveaux projets sont ancrés, à la fois, au cœur des enjeux actuels, mais aussi des besoins toujours plus variés de nos territoires.

Nous allons donc prochainement entamer des travaux sur la très vaste problématique des déchets, sur les enjeux de la mobilité des habitants, ainsi que la transition énergétique et les énergies renouvelables.

Je souhaite aussi profiter de ce temps pour remercier celles et ceux qui contribuent au développement de l'AILB et de ses projets.

Tout d'abord, je souhaite la bienvenue aux deux EPCI qui nous ont récemment rejoints, à savoir Monfort Communauté et la Communauté de communes de Saint-Méen Montauban. Il est essentiel pour nous de rester ouvert et accueillant à ceux qui partagent nos motivations à la coopération. Plus nombreux nous serons, plus d'expériences il y aura à partager.

J'en profite pour remercier les EPCI membres de l'association, leurs Présidentes et Présidents, leurs vice-présidentes et vice-présidents, leurs DGS, ainsi que leurs agents qui, tous, sont le moteur et la raison d'être de l'AILB. Leur présence aux différents événements, leurs retours d'expérience nous permettent de mieux nous adapter aux besoins de nos territoires.

Un grand merci à Paul Molac (député du Morbihan), à Gaël Le Bohec (député sortant d'Ille et Vilaine) et à Yves Daniel (député sortant de Loire Atlantique), leur soutien fut primordial à notre démarche.

Merci également pour les soutiens politique, financier et technique apportés par les régions et départements. Votre appui est d'une grande aide au fonctionnement de l'AILB et nous permettra d'affermir nos actions. Votre soutien est particulièrement apprécié et permet aux associations comme la nôtre d'être chaque année plus présentes et plus efficaces.

Quant à tous les partenaires qui travaillent avec nous, votre présence aux côtés de l'AILB est essentielle. Votre expertise, votre expérience et votre professionnalisme sont autant de valeurs ajoutées apportées à nos projets. Au nom de l'association, je remercie l'Agence d'attractivité et de Développement de Redon, le Campus ESPRIT de Redon, H²X écosystèmes, et pour nos projets futurs, Energies Ouvertes, Tehop, Mhobilis, et Ipoméa.

Je ne saurais oublier Armel HUET, professeur émérite de l'université de Rennes, et Daniel Baron qui nous font profiter de leurs compétences et de leurs expériences.

Pour conclure, après trois années à la présidence de l'AILB, je quitte ce poste aujourd'hui laissant place à un ou une collègue dans le cadre de notre présidence tournante annuelle. Je souhaite à l'AILB de voir bourgeonner et fleurir les projets ambitieux que nous portons.



Jean-François MARY
Président de l'AILB
jusqu'au 24 juin 2022

INTRODUCTION

Le présent document nommé Rapport d'Activité tient en une présentation de l'association Alliance Intermétropolitaine Loire Bretagne, et en un état d'avancement de ses projets. La phase expérimentale de trois ans, initialement prévue de janvier 2019 à décembre 2021, amutée en 4 années et demie, la crise sanitaire ayant stoppé les projets pendant plus d'un an.

Suite à sa phase de structuration et à la construction de sa programmation, l'AILB a pleinement lancé ses activités en 2021 et les a poursuivies en 2022. Aujourd'hui, nous nous projetons dans ce qui va être la dernière année de cette expérimentation. **Cette phase « finale » verra naître les premières réussites, les premiers documents, un bilan complet de nos activités et, bien entendu, nos ambitions futures.** Afin de partager et de rendre compte de ce programme, voici un exposé non exhaustif.

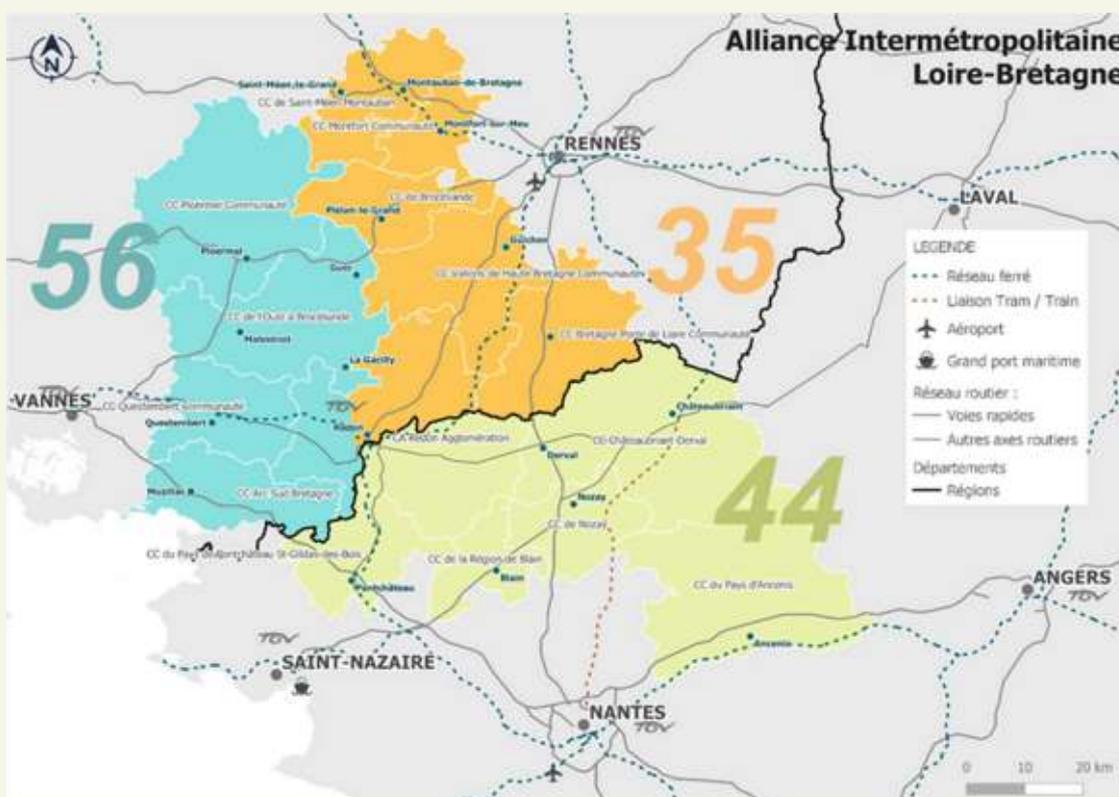
Dans un premier temps, des **éléments contextuels et organisationnels** seront présentés. Après avoir identifié les territoires constituant l'AILB et la genèse du projet, les forces vives composantes de l'association seront à leur tour exposées. Les éléments financiers ainsi que l'organisation institutionnelle seront enfin précisés.

La seconde partie de cet écrit est consacrée à **l'aspect plus opérationnel des activités de l'association**. Seront présentées les méthodes construites et employées pour chaque thème abordé, ainsi que les projets portés actuellement. Une description de leur état d'avancement sera proposée afin d'identifier leurs évolutions et leurs objectifs. Pour finir, nous dévoilerons les actions programmées pour 2022-2023, qui prennent la forme de trois projets de développement durable des territoires.

CONTEXTE ET ORGANISATION

Contexte géographique et démographique

Le périmètre géographique de l'AILB est délimité par les métropoles de Rennes, Angers, Nantes et les agglomérations de Saint-Nazaire et de Vannes.

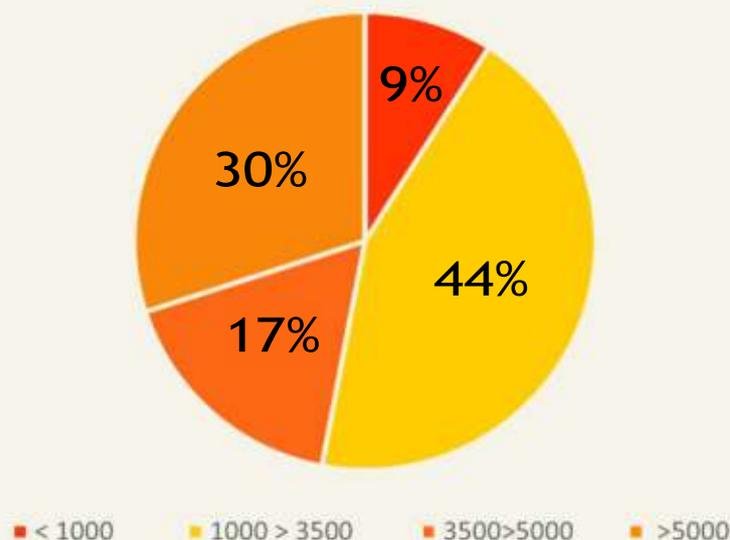


Au carrefour des Régions Pays de la Loire et Bretagne et des trois Départements Ille-et-Vilaine, Loire-Atlantique et Morbihan, l'AILB est un territoire maillé de petites centralités de moins de 15 000 habitants. Comptant 252 communes, dont 50% abritent moins de 3 500 habitants, ainsi ces territoires sont, dans leur grande majorité, des territoires ruraux.

En 2019, la population s'élève à 541 000 habitants (INSEE, 2019), soit une augmentation de 42 000 habitants entre 2008 et 2018.

On peut noter que ces chiffres correspondent à l'époque d'avant la crise sanitaire. La tendance relayée d'exode rural aura certainement consolidé cette tendance, à la lumière déjà constatée de ruée sur les biens immobiliers dans nos régions.

Répartitions des habitants par communes



INSEE, chiffres 2019

La genèse et les fondements du projet

A la genèse du projet de l'AILB se trouve l'abandon du projet de l'aéroport de Notre Dame des Landes et les questionnements qu'il a engendré pour les territoires limitrophes. Par quel biais ces territoires pourraient-ils se développer dans les prochaines décennies ? Est alors née l'idée de créer une alliance entre les territoires "ruraux et périurbains" positionnés entre les métropoles et agglomérations de cette région de Bretagne Sud/Nord Est Pays de la Loire.

Ainsi l'AILB s'est créée autour du **partage de problématiques convergentes et concomitantes et dans le but de formuler des propositions communes**. Pour ce faire, des objectifs ont été construits sur des valeurs partagées et des ambitions communes, ainsi, des statuts ont vu le jour pour créer une association loi 1901 (annexe 1).

Les objectifs fixés au cours de la structuration de l'association sont au nombre de trois :

- **Construire un projet d'aménagement et de développement durable des territoires intermétropolitains** situés entre Rennes, Angers, Nantes, Saint-Nazaire et Vannes.
- **Promouvoir les dynamiques des territoires intermétropolitains** selon une approche partenariale avec l'Etat, les collectivités territoriales, les acteurs économiques, les acteurs associatifs, les acteurs de la formation...
- **Être présent dans le débat public** (régional et national) : être force de proposition et relai d'informations montantes et descendantes.

Pour ce faire, l'AILB se base actuellement sur trois piliers :

- Un projet intermétropolitain développé par une vision prospective de ses territoires et une coopération horizontale ;
- Une valorisation des ressources mise en perspective les politiques existantes et menée de projets qui dépassent la simple échelle communautaire ;
- Une méthodologie adaptée favorisant une coopération à des projets et approfondissement des thématiques par le biais de comités de pilotage, de cycles de séminaire et de retours d'expériences.

Les membres



Le projet associatif a débuté avec 13 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale. Elle compte aujourd'hui 15 membres, Monfort Communauté et la Communauté de Communes de St-Méen Montauban ayant rejoint l'association depuis le 4/02/2022.

La gouvernance de l'association est portée par des Présidents et/ou Vice-Présidents d'EPCI. A ce jour, nous comptons 10 membres au bureau institutionnel suite à la réélection du bureau qui s'est déroulée le 24 juin 2022.

Le choix de Présidence tournante d'une année a été voté lors de l'AG du 24 juin 2022, permettant un portage de l'association différent et facilitant pour les Elus.

L'équipe et les consultants

L'équipe

Dans un premier temps, une équipe projet a été constituée avec :

- Une coordinatrice, Cheffe de projet de l'AILB
- Un consultant technique, Daniel Baron du cabinet Daniel Baron et associés, consultant politique et porteur des projets de l'Approche territoriale de la décarbonation - solutions hydrogène renouvelable et de Formation Supérieure en alternance.
- Un consultant scientifique, Armel Huet, socio-anthropologue émérite des territoires ruraux

Cette équipe projet eu quelques difficultés à fonctionner et a été remise en cause à plusieurs reprises. Elle a su adapter son fonctionnement pour une mise en œuvre plus efficiente.

L'équipe de l'AILB compte à ce jour :

- Une Cheffe de projet (35h/hebdomadaires) chargée de la coordination de l'association, de la gestion financière et de la menée des projets
- Une assistante administrative (11h/hebdomadaires) responsable de la gestion administrative de l'association.
- Une comptable présente une journée par moi pour le suivi, le contrôle et l'établissement des comptes annuels.

La première salariée est mise à disposition par le groupement d'employeur GESPR (Groupement d'Employeurs Sportifs en Pays de Redon). Les deux autres collaboratrices sont des employées à temps partagé de GEOSE (Groupement d'Employeurs Multisectoriel). Ces deux structures sont basées à Redon.

La première Cheffe de projet, après une année passée à l'AILB a quitté l'association pour une nouvelle aventure professionnelle. Une seconde est arrivée en janvier 2022. En septembre 2022, l'association sera ainsi en pleine possession de toutes les capacités humaines dont elle dispose pour cette dernière année d'expérimentation.

Les consultants

L'AILB fait le choix de s'entourer de consultants spécialisés pour traiter et travailler les différentes thématiques sélectionnées par les Elus. Ceux-ci sont à l'écoute des besoins de l'association et des EPCI, et permettent de prendre de la hauteur et du recul par rapport au traitement des thématiques en interne et d'inclure un angle de coopération dans ces différents projets.

Des partenariats forts ont ainsi été créés avec :

- L'Agence d'attractivité et de développement de Redon Agglomération
- Le Campus ESPRIT Industrie
- H²X écosystèmes

Par ailleurs de nouvelles collaborations voient le jour pour traiter les projets 2022-2023 :

- Tugdual Ruellan
- Mhobilis (annexe 2)
- Energies ouvertes (annexe 3)
- Téhop (annexe 4)

Les partenaires

L'AILB compte cinq partenaires privilégiés que sont les 2 régions et les 3 départements sur lesquels les territoires de l'AILB sont ancrés :

- **Le Conseil Régional de Bretagne**
- **Le Conseil Régional des Pays de la Loire**
- **Le Conseil Départemental de Loire Atlantique**
- **Le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine**
- **Le Conseil Départemental du Morbihan**

Certains d'entre eux ont conventionné avec la structure dès sa création et d'autres ont collaborés dans les années suivantes. Un rapprochement s'est opéré en 2022 entre le Département du Morbihan et l'AILB, qui devrait se poursuivre par un soutien de la part de la collectivité.

Ces collectivités participent au financement des actions portées par l'association à hauteur d'environ 60% de son budget global.

Chaque année, l'AILB présente ses projets et leurs avancées au cours de rendez-vous entre la ou le Président.e de la collectivité et les Elus de l'AILB. Annuellement, le présent rapport d'activités et l'état d'avancement des projets leur est également envoyé afin de rendre compte des activités.



L'ANCT et le cabinet du Premier ministre sont annuellement destinataires du rapport d'activités de l'association et de l'état d'avancement des projets. Nous nous tenons à disposition des institutions pour échanger autour de notre projet et incluons dans les dispositifs existants.

En outre, les Préfets et sous-Préfets sont eux aussi destinataires de ces documents et nous invitons de plus à notre assemblée générale de printemps.

Le rapport financier

Le présent rapport financier se compose du compte des résultats 2021, du budget prévisionnel 2022, ainsi que des contributions des EPCI en 2022.

Cette dernière année d'expérimentation marque aussi la fin des conventions avec certains partenaires. Cependant, la majorité d'entre eux nous a déjà témoigné la continuité de leur soutien pour les années à venir.

Compte de résultat au 31-12-2021

	CHARGES	146 224,93
	<i>Sous-traitance</i>	<i>50 860,00</i>
611000	Sous-traitance métier	50 860,00
	<i>Prestations de services diverses</i>	<i>3 252,63</i>
604000	Prestations de service	2 626,90
623700	Publications et impressions	625,78
	<i>Charges de structure</i>	<i>14 475,03</i>
606400	Fournitures administratives	2 40,79
613200	Location locaux	6 624,00
613530	Autres locations – salles	220,00
616100	Assurances	208,57
618100	Documentation	125,00
625110	Indemnités km bénévoles	744,25
625710	Frais de mission bénévoles	756,18
625800	Frais de réception	1 495,63
625810	Frais de réception bénévoles	477,97
626000	Affranchissements	114,16
626200	Téléphone portable	591,18
627000	Services bancaires	143,41
628100	Cotisations	420,00
651000	Licences logicielles	153,89
	<i>Mise à disposition de personnel</i>	<i>77 431,61</i>
612000	Mise à disposition de personnel dont frais km	77 431,61
	<i>Autres charges d'exposition</i>	<i>205,61</i>
681120	Dot. Amort. Immos corporelles	205,61
	Produits	146 944,33
	<i>Subventions d'exploitation</i>	<i>74 646,73</i>
7431000	Subvention Pays de Loire	28 506,83
7432000	Subvention CD 44	7 646,75
7433000	Subvention CR Bretagne	23 493,15
7434000	Subvention CD 35	15 000,00
7435000	Subvention CD 56	-
	<i>Autres produits d'exploitation</i>	<i>72 297,60</i>
756000	Contributions d'EPCI	72 297,60
	RESULTAT	719,40

Budget prévisionnel 2022

Dépenses

DEPENSES 2022			
Chap	Cpte	Désignation	Prévu
60	625100	Frais Kilométriques globaux	3 600,00 €
60	625110	Frais Kilométriques Consultant - Intervenant	960,00 €
60	625120	Frais Kilométriques Personnel-Stagiaires	2 400,00 €
60	265130	Frais Kilométriques Administrateur	240,00 €
60	6064	Fournitures administratives	500,00 €
Total Chapitre 60			4 100,00 €
61	611	Sous traitance générale - Prestations intellectuelles	89 299,00 €
61	61100	Sous traitance - Consultant scientifique	13 160,00 €
61	611200	Sous traitance - Consultant technique	34 560,00 €
61	611300	Sous traitance - Agence d attractivité- AAD	14 500,00 €
61	611400	Sous traitance - Structuration des nouveaux	10 152,00 €
61	611400	Sous traitance - ATD (decarbonation)	11 927,00 €
61	611400	Sous traitance Nouveaux projets	5 000,00 €
61		Prestation en rapport avec Mise à disposition de personnel	80 520,00 €
61		Divers	23 181,26 €
61	6132	Location locaux ODYSSEO	7 152,00 €
61	6135	Locations mobilières/ salle	2 000,00 €
61	6156	Maintenance	2 911,26 €
61	616	Primes d'assurance	400,00 €
61	6181	Documentation générale	468,00 €
61	6183	Documentation technique et bibliothèques	250,00 €
61	6185	Frais de colloques, séminaires, conférences	10 000,00 €
Total Chapitre 61			193 000,26 €
62	6251	Voyages et déplacements	1 000,00 €
62	6231	Annonces et insertions	3 400,00 €
62	6233	Foires et expositions (salons et expositions)	1 000,00 €
62	6236	Catalogues et imprimés	2 000,00 €
62	6257	Réceptions	2 000,00 €
62	626	Frais postaux et frais de télécommunication	1 500,00 €
62	6281	Cotisations	1 000,00 €
Total Chapitre 62			11 900,00 €
62	6278	Service bancaire sur opérations et commissions	208,00 €
Total Chapitre 66			208,00 €
68	6811	Dotat ⁴ aux amortissements sur immobilisations	300,00 €
Total Chapitre 68			300,00 €
Total dépenses			209 508,26 €

Budget prévisionnel 2022

Recettes

RECETTES			
Chap	Cpte	Désignation	Prévu révisé
74	741	Etat - ANCT - Banque des territoires	
74	7442	Région Bretagne	36 000,00 €
74	7443	Région Pays de la Loire	36 766,76 €
74	7444	Département de Loire-Atlantique	30 586,50 €
74	7445	Département d'Ille-et-Vilaine	15 000,00 €
74	7446	Département du Morbihan	10 000,00 €
74	7447	Groupements de collectivités	81 155,00 €
74	7448	Europe- fonds leader	
Total Chapitre 74			209 508,26 €
Total recettes			209 508,26 €

Contributions 2022 des EPCI

Communautés adhérentes	Population Totale 2021	Participation 0,15€/hab	Participations 2022*
Arc Sud Bretagne CC	28 665	0,15	4299,75
Bretagne Porte de Loire Communauté	32 796	0,15	4919,40
Brocéliande Communauté	19 170	0,15	2875,50
Communauté de communes Châteaubriant-Derval	45 962	0,15	6894,30
Communauté de communes de Nozay	16 321	0,15	2448,15
Communauté de communes de St Méen Montauban	27 340	0,15	4101,00
Communauté de communes du Pays de Blain	16 658	0,15	2498,70
COMPA	69 361	0,15	10404,15
De l'Oust à Brocéliande Communauté	40 123	0,15	6018,45
Monfort Communauté	26 574	0,15	3986,10
Pays de Pontchâteau-Saint-Gildas CC	36 283	0,15	5442,45
Ploërmel Communauté	43 540	0,15	6531,00
Questembert Communauté	24 440	0,15	3666,00
Redon Agglomération	68 853	0,15	10327,95
Vallons de Haute Bretagne Communauté	44 951	0,15	6742,65
TOTAL	541 037		81 155,55

Sources : données de 2019 publiées en janvier 2022

Participations 2022 basées sur les données de janvier 2022

N2022-006-AG-AILB

Validation de l'appel à contributions des EPCI membres de l'Alliance Intermétropolitaine Loire-Bretagne (AILB) : année 2021

Monsieur le Président rappelle que les 15 EPCI membres de l'AILB ont adhéré à la convention d'étude expérimentale pour une durée de trois années. La première année d'adhésion (2019) a été soldée par l'ensemble des EPCI sur la période qui s'est écoulée entre novembre 2019 et juin 2020. Compte tenu de la situation liée à l'épidémie de covid-19, le Président a proposé de différer l'appel à contributions 2020 sur l'année 2021.

Aussi il y a lieu de fixer le montant des adhésions pour l'année 2022, calculé sur la base de 0.15€ par habitant sur la base de population totale de l'année 2019 (chiffres INSEE). Le tableau ci-annexé permet d'escompter une recette globale de 81 155.55€.

Il est proposé au bureau de valider cette proposition, ce qui permettra d'adresser courant février les factures aux 15 EPCI pour un paiement escompté entre mars et juillet 2022.

Décision : validée

Le Président

Fait à Redon
Le 04/02/2022



La vie institutionnelle et son calendrier

1. Assemblée Générale

L'AILB se réunit lors de deux assemblées générales annuelles ; une première a lieu au mois de décembre et une autre au printemps. Y sont représentés ou invités les 15 membres actifs de l'association, Présidents et/ou Vice-Présidents d'EPCI, les collectivités partenaires, les 3 députés des circonscriptions du territoire de l'AILB et des trois membres de l'équipe projet.

Ces temps institutionnels sont consacrés principalement à la présentation des budgets et des orientations, au vote du bureau institutionnel annuel, à l'exposé des projets et de leur état d'avancement, ainsi qu'à la structuration des prochaines actions.

Une animation exceptionnelle a eu lieu le 24 juin 2022 autour de "Mon EPCI en 180 secondes", un exercice proposé aux représentants des EPCI consistant à promouvoir leur EPCI en 3 minutes, avec comme contrainte de ne présenter aucun chiffre. Leur résultat filmé sera en ligne sur le site internet de l'association comme image promotionnelle.

2. Bureau

Le bureau institutionnel se réunit à raison de 6 fois par an sur la période de septembre 2021 à juin 2022. Pour l'année prochaine, il est envisagé qu'une fréquence bimensuelle soit mise en place. Le bureau est composé d'Elus, d'invités et des trois membres de l'équipe projet de l'AILB. Il est réélu une fois par an au cours de l'Assemblée Générale d'hiver.

Dans ses statuts, l'AILB s'est dotée d'une présidence tournante annuelle; Ainsi, chaque année le bureau est réélu et la présidence est attribuée à un nouveau membre. Le bureau actuel a été élu lors de l'Assemblée Générale du 24 juin 2022. Il est constitué de 10 élus des EPCI membres de l'association. Vous le trouverez ci-après.

N°2022-004-AG-AILB

L'association Alliance Intermétropolitaine Loire Bretagne s'est réunie en Assemblée générale ordinaire sur convocation du Président Jean-François Mary, le 24 juin 2022 à 10h00, afin de procéder au renouvellement de son bureau.

L'assemblée générale a procédé au renouvellement de son bureau exécutif, en votant 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Les nouveaux membres de son bureau :

Nom et prénom	Collectivités représentées
Jean-François Mary	Redon Agglomération
Claire Théveniau	CC de Nozay
Jean-Luc Bléher	Oust à Brocéliande Communauté
Dominique David	CC Châteaubriant - Derval
Patrice Le Penhuizic	Questembert Communauté
Patrick Le Diffon	Ploërmel Communauté
Jean-Pierre Belleil	COMPA – Pays d’Ancenis
Bernard Éthoré	Brocéliande Communauté
Vincent Minier	Bretagne Porte de Loire Communauté
Rita Schladt	Pays de Blain Communauté

Décision : validée

Fait à : Grand Fougeray

Le Président



Le bureau s’est ensuite réuni afin de définir les fonctions de chacun. Veuillez-vous référer au document suivant pour sa constitution.

N°2022-005-AG-AILB

Le bureau de l’association Alliance Intermétropolitaine Loire Bretagne a constitué son bureau pour l’année 2022-2023 comme suit :

Les nouveaux membres de son bureau :

Fonction	Nom et prénom	Collectivités représentées
<u>Président-e</u>	Patrick Le Diffon	Ploërmel Communauté
<u>1^{er} Vice-Président-e</u>	Rita Schladt	Pays de Blain Communauté
<u>Vice-Président-e</u>	Claire Théveniau	Nozay Communauté
<u>Vice-Président-e</u>	Jean-Luc Bléher	De l’Oust à Brocéliande Communauté
<u>Vice-Président-e</u>	Jean-François Mary	Redon Agglomération
<u>Vice-Président-e</u>	Dominique David	CC de Chateaubriand - Derval
<u>Secrétaire</u>	Patrice Le Penhuizic	Questembert Communauté
<u>Secrétaire-Adjoint-e</u>	Jean-Pierre Belleil	COMPA
<u>Trésorier-e</u>	Bernard Éthoré	Brocéliande Communauté
<u>Trésorier-Adjoint-e</u>	Vincent Minier	Bretagne Porte de Loire Communauté

Décision : validée

Fait à : Grand Fougeray

Le Président



3. Délégations

Afin d'inclure les Élus dans les projets de manière plus opérationnelle, des délégations leur sont proposées au sein de chaque projet. En fonction de l'actualité de leurs EPCI, de leurs affinités et de leurs connaissances, ils s'inscrivent sur une ou plusieurs délégations.

Au cours de l'année, ils sont conviés à l'élaboration et au suivi du projet sur lequel ils se sont positionnés. Cette méthodologie favorise une intégration des Élus au cœur des actions et une meilleure implication de leur part ; elle permet en outre d'ajuster la programmation et d'ancrer au maximum les contenus dans les territoires, leurs problématiques et leurs enjeux ; enfin, elle incite à une meilleure interconnaissance techniciens / Élus.

4. Les 2/3 de l'expérimentation

L'année à venir marque les 2/3 de l'expérimentation. Certains projets ont abouti, d'autres sont en cours et trois nouveaux vont être menés. Se pose alors la question du devenir de l'association à la fin de cette expérimentation innovante.

Les Élus ont décidé de mener une réflexion sur l'avenir de l'AILB afin de définir de nouveaux objectifs et priorités pour envisager une suite possible à l'expérimentation. Cette rencontre aura lieu au mois de septembre 2022.

Ces orientations feront ensuite l'objet d'un vote lors de l'assemblée générale du mois de décembre, qui projetera éventuellement la structure dans une nouvelle page de coopération inter EPCI.

5. Le planning 2022-2023

La mobilisation des Elus et agents se révèlent être un exercice complexe. Les agendas sont très chargés et les organisations des différents EPCI sont parfois incompatibles. Le planning 2022-23 a été particulièrement chamboulé avec le départ de la cheffe de projet et l'arrivée de la nouvelle, avec des décalages de journée de travaux.

Un planning 2022-23 (annexe 5) a été validé lors du bureau du 10 juin 2022 comportant :

- Un déjeuner des Présidents bimensuel, leur besoin d'échanger entre eux étant majeur
- Un temps thématique par mois d'une journée ou demi-journée
- Un temps institutionnel (bureau ou AG) bimensuel

Chaque Elu peut ainsi se projeter sur un temps dédié à l'AILB d'environ une journée par mois. Cette tentative de projection de moyen terme pourrait être une des solutions à apporter à un taux de +70% de présence aux événements.

TRAVAUX MENÉS AU SEIN DE L'AILB

Les méthodes

L'AILB, en tant qu'étude expérimentale, se doit de créer, tester et stabiliser ses méthodes et processus de travail. Au cours de cette première année de projet, les différents items ont été renommés, modifiés, et les contenus et formats adaptés. Finalement, quatre méthodes différenciées de menée de projet sont obtenues.

1. Les comités de pilotage

Ils sont mis en place au sein de l'AILB pour les projets opérationnels, qui cherchent à construire une action de moyen terme. Ils sont coordonnés par un consultant travaillant avec quelques Élus désignés pour chacune des thématiques. Ce groupe est chargé de veiller au bon fonctionnement des projets, dont le suivi des projets est efficient et les choix stratégiques validés en concertation.

Ils se déroulent selon un planning validé en amont par le bureau institutionnel de l'association, tout comme le sont les orientations stratégiques de chaque projet.

2. Les cycles de séminaires

Ce procédé est utilisé pour travailler en 3 ou 4 journées ou demi-journées sur une année complète à un thème particulier. La fréquence des rendez-vous permet à chaque participant d'avancer sur sa vision, sa réflexion, et permet de laisser infuser les idées nouvelles.

Le cycle de séminaires traite une question transversale et/ou une problématique actuelle aux EPCI qui demande une forte réflexion, des apports extérieurs, des échanges pour favoriser une prise de hauteur nécessaire dans le portage de ces projets ambitieux et novateurs fort de sens. Ces rencontres sont nourries par des retours d'expériences des EPCI, des conférences de scientifiques spécialistes des sujets traités, d'ateliers...

Les orientations des thématiques traitées sont réfléchies pas les consultants et la Cheffe de projet, pour être ensuite validées par le bureau institutionnel. Dans un second temps, les Élus référents sont mis à contribution pour préciser les orientations et répondre ainsi à leurs propres attentes. Ce sont eux qui suivront le projet au cours de son avancement.

3. Les groupes de partage

Ce processus permet de partager des expériences et essayer des idées qui sont au cœur des objectifs de l'AILB.

Concrétisé actuellement par des visites de sites et des explications de stratégies, les Élus et techniciens échangent au cours de demi-journée thématique. Ces groupes devraient évoluer vers des temps « flash » en visioconférences de 2h environ, qui seront plus fréquents.

Ce procédé a été utilisé pour travailler sur le tourisme. Cette thématique n'a pas rencontré son public et sera traitée sous un autre format à l'avenir.

4. La communication

Le rayonnement par la communication est essentiel à toute organisation. C'est pourquoi l'AILB a décidé de se doter pour cette dernière année d'expérimentation d'un plan de communication multimodale, qui se veut ambitieux. Le recrutement d'un salarié partagé spécialisé en communication est à l'étude à raison d'une journée hebdomadaire.

L'annexe 6 précise les modalités et les objectifs de ce plan. Outre une newsletter mensuelle, des plaquettes à destination des maires des 252 communes, l'action principale portée par l'AILB pour cette année 2022-2023 est explicitée ci-après par Tugdual Ruellan, consultant en communication.

L'INTENTION

L'AILB souhaite rendre lisibles, de manière concrète, les actions entreprises depuis sa création en avril 2019, avant le terme de l'expérimentation. Les cibles sont :

- Les élus des 15 communautés de commune et des 252 communes afin de rendre compte des actions entreprises mais aussi d'informer, de sensibiliser, et d'inciter à la reproduction de "bonnes pratiques" ;
- Les habitants des territoires concernés ;
- Les élus des autres territoires intéressés par la démarche expérimentale de l'AILB ;
- Le "grand public" par l'intermédiaire de la presse quotidienne régionale, de médias des collectivités et de médias spécialisés.

PROPOSITION D'ORGANISATION

10 rendez-vous mensuels d'ici la fin de l'expérimentation (nos réalisations, nos victoires !), en lien avec les thématiques de l'AILB et en variant les territoires

PROPOSITION DE CONTENU

- les enjeux, le contexte, la problématique en question
- l'ambition, les intentions
- les acteurs
- le rôle et le positionnement de l'AILB
- les réalisations concrètes
- les financements
- le calendrier de réalisation
- les ingrédients de la réussite
- la plus-value
- les difficultés et les obstacles
- les préconisations, les conseils, les attendus

Les projets portés actuellement par l'AILB

Le tableau ci-dessous correspond à une synthèse des échanges entre la Cheffe de projet et les Élus des EPCI au sujet des caractéristiques de leurs collectivités.

ATOUPS	RESSOURCES
<ul style="list-style-type: none"> ● La position géographique ● L'accès aux espaces naturels ● La vitalité économique ● Le monde associatif 	<ul style="list-style-type: none"> ● Le tourisme ● Les politiques culturelles ● La stratégie fluviale ● Les énergies renouvelables ● La ressource en eau ● La continuité cyclable
DIFFICULTÉS	INQUIÉTUDES
<ul style="list-style-type: none"> ● Les mobilités ● L'habitat ● Le déséquilibre territorial ● La transmission agricole ● L'aménagement ● Le recrutement/formation ● Le sentiment d'appartenance des habitants au territoire 	<ul style="list-style-type: none"> ● La fiscalité ● La zéro artificialisation nette ● La gestion de la ressource en eau/GEMAPI/Assainissement ● L'accès à la santé ● La revitalisation des centres bourgs/l'évasion commerciale

Elles ont permis de prioriser les sujets stratégiques à travailler en coopération:

- **Vivre et Habiter les territoires ruraux** - logements, emplois locaux, activités, mobilités;
- **Déchets** - la gestion et le traitement des ordures ménagères ;
- **Mobilités** - quelles stratégies pour demain ? Comment coopérer sur ce sujet.
- **Tourisme** - comment créer une identité de notre territoire pour en faire un argument touristique ? Comment coopérer ? Comment travailler avec l'ensemble des structures existantes ?
- **Eau** - La gestion de la ressource, une question au-delà des frontières administratives, quels dialogues avec les métropoles ?
- **Energie renouvelable** - Comment mailler le territoire peu dense de stations de distribution, comme une des réponses à la problématique des mobilités ?

Les axes une fois identifiés et validés ont pour certains été mis en chantier et pour d'autres ont été placés en attente. Comme il a été indiqué ultérieurement, ces thèmes ont évolué au cours de leur traitement.

1. Le cycle de séminaires "Habiter les territoires intermétropolitains demain"

Allocution de Rita Schladt, Présidente du Pays de Blain Communauté lors de l'Assemblée Générale et Déléguée AILB à l'habitat lors de l'Assemblée Générale de l'AILB du 24/06/2022.

Le cycle de séminaire concernant l'Habitat sur nos territoires, s'est décliné au fil du temps en « séminaire Habitat », « séminaire Habiter les territoires ruraux », « séminaire Habiter et vivre sur les territoires ruraux » et enfin « Cycle de séminaires Habiter les territoires intermétropolitains ».

Cette difficulté de dénomination de ce cycle de travail n'est pas un hasard mais exprime bien l'enjeu et de la transversalité de cette thématique dans les politiques publiques locales.

Naturellement, ce thème a été sélectionné par les élus de l'AILB comme un des chantiers prioritaires de l'expérimentation. Ainsi, depuis le mois d'octobre 2021, nous nous sommes retrouvés sur quatre temps pour travailler à un récit commun sur ce vaste sujet.

Le séminaire 1 (annexe 7), qui eut lieu à Questembert, fut l'occasion de porter une réflexion sur l'habitat de demain en lien avec les différents questionnements et défis à relever, représenté synthétiquement par :

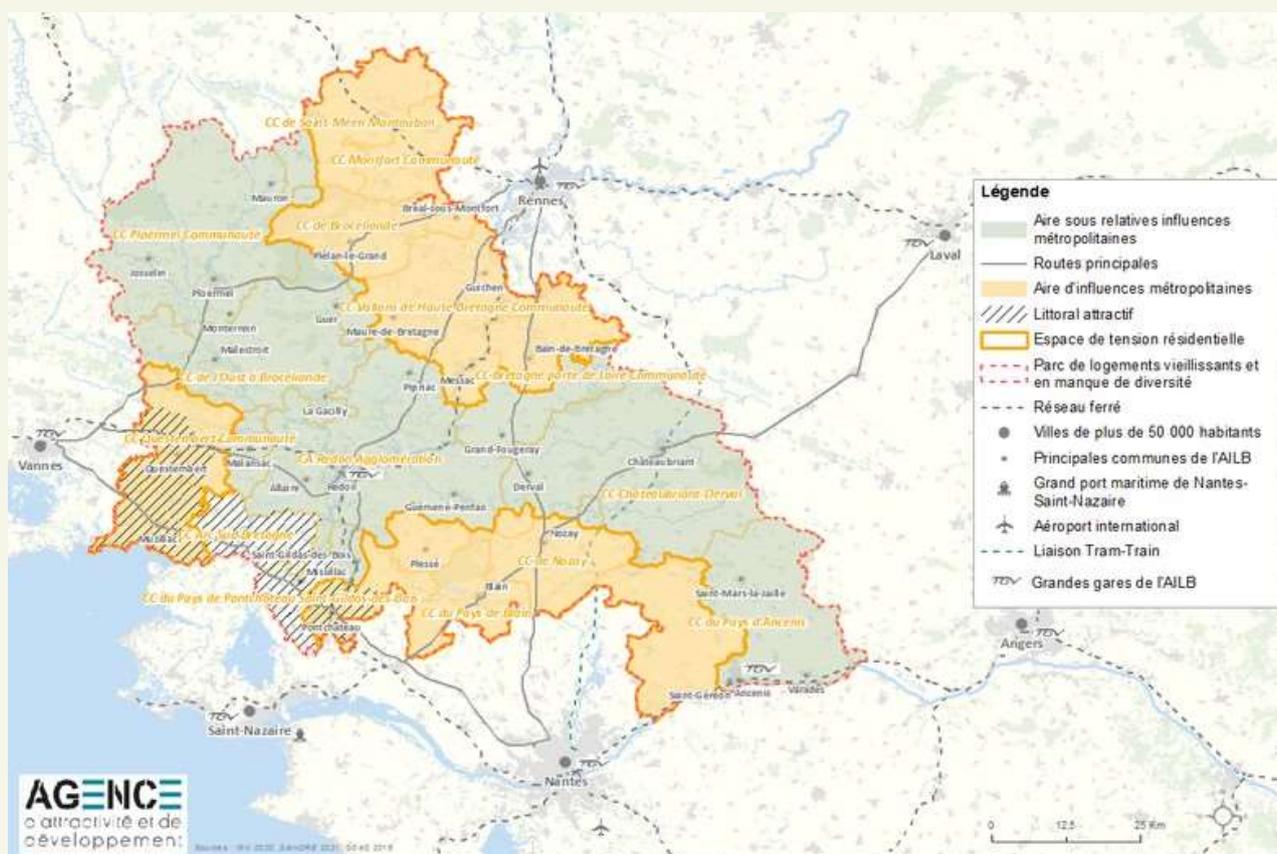
- Définir l'habitat souhaitable et les services et équipements associés
- Proposer une offre diversifiée d'habitat adaptée à la diversité de la population, avec un prix juste et une qualité urbaine exigeante

Le séminaire 2 (Annexe 8) fut scindé en 2 demi-journées car se déroulant en visioconférence eut égard à la crise sanitaire. Avec une participation d'environ 30 personnes en moyenne, nous pouvons être satisfaits de cette mobilisation, du travail fourni par les équipes qui ont présentés leurs travaux et par les ateliers interactifs qui ont permis les échanges...

Le premier temps de travail consista en la définition des dynamiques et fonctionnements des territoires de l'AILB, qui ont abouti à 3 enjeux et à une carte :

- Favoriser et garantir une attractivité de tous les territoires de l'AILB dans leur diversité tout en leur permettant d'assumer leur identité rurale.
- Anticiper et repenser les stratégies foncières et d'aménagement en favorisant le renouvellement, la densification et les nouvelles formes d'habitat.
- Diversifier l'offre de logements afin de répondre aux différentes étapes des parcours de vie des habitants actuels et futurs.

Les dynamiques et fonctionnements des territoires de l'AILB



Le deuxième temps fut l'occasion de réfléchir aux perspectives et trajectoires à envisager pour nos territoires. Un poster et des enjeux furent là aussi produits.

- Densifier durablement l'habitat pour préserver la ressource foncière et offrir une large proposition de logements de toutes gammes sur l'ensemble du territoire
- Développer le parc social pour répondre à la demande de logement tout en dotant les collectivités d'outils de gestion adaptés à l'évolution des parcours de vie des locataires
- Accompagner les différents types de propriétaires dans la rénovation de leur patrimoine pour respecter les enjeux et normes actuels et futurs afin de proposer un habitat qualitatif pour tous

Le séminaire 3 (Annexe 0) a, quant à lui, été l'occasion de se retrouver entre Présidentes et Présidents d'EPCI afin de construire un document stratégique et de définir les principaux axes que l'on souhaitait prochainement aborder avec nos partenaires.

Ce document est le fruit des échanges des séminaires précédents. Il donnera lieu à un document écrit d'une quinzaine de page qui offrira notre récit commun d'« Habiter les territoires intermétropolitains demain ». Il s'articule autour de 3 axes, qui sont :

I. Un renouvellement de l'offre de logements

Avec une production massive, une adaptation aux modes de vies et aux enjeux sociétaux, une adoption des modes de production plus sobres et utile à la transition énergétique et enfin une veille au patrimoine.

II. Une société de proximité entre identité rurale et modernité.

On cherche ici à repenser les centralités, à préserver le socle agricole et naturel, à conforter la qualité du cadre de vie et à encourager l'évolution des pratiques de mobilité.

III. Des pratiques transversales systématisées.

Porter une parole politique commune et encourager par l'action publique individuelle, nouer des partenariats et coconstruire avec les partenaires et enfin soutenir l'innovation d'où qu'elle vienne.

Ce document est en cours de validation par les Élus, le document final vous sera transmis prochainement.

Par ailleurs, dans un deuxième atelier, nous avons travaillé à mettre à l'écrit des actions concrètes à initier pour mener à bien notre récit commun, qui seront synthétisées en 3 axes principaux pour obtenir des actions concrètes lors de la clôture de ce cycle. Clôture qui aura lieu le 30 septembre avec le Colloque « Habiter les territoires métropolitains demain ».

Les 2 à 3 axes de travail seront exploités pour faire naître des projets entre nos EPCI et les partenaires présents, les bailleurs sociaux, les promoteurs, les associations, les chambres consulaires... L'objectif de cet événement est d'impulser une dynamique de l'habitat sur le territoire de l'AILB pour les décennies à venir.

2. Le comité de pilotage "Approche territoriale de la décarbonation - solutions hydrogène renouvelable"

Ce dossier est porté par le Cabinet Daniel Baron Conseil & Associés, consultant pour l'AILB.

La décarbonation de l'industrie, des transports, des mobilités individuelles ou collectives, de l'habitat...est au cœur de la préoccupation des différents échelons de gouvernance territoriale, en particulier l'Europe, l'Etat, et les Régions.



L'hydrogène renouvelable constitue une perspective favorable pour tendre vers la décarbonation de l'économie et de l'habitat compte tenu du fait que le seul rejet dans l'atmosphère résultant de la mise en action des motorisations qu'elle active est « la vapeur d'eau ». Elle s'inscrit ainsi dans une perspective d'avenir pour lutter contre les effets du changement climatique et ses dérèglements.

La société H2X Ecosystems se positionne comme l'un des leaders de la conception et de la diffusion de l'hydrogène renouvelable, en particulier sur les territoires de Bretagne et des Pays de la Loire qui constituent sa zone prioritaire d'implantation stratégique et de développement.

Travaux déjà réalisés par l'AILB

C'est en septembre 2021 que l'AILB a démarré les travaux au sein du Comité Technique « Approche Territoriale de la Décarbonation : Solutions Hydrogène Renouvelable ». Ce comité a permis de réunir sur 3 matinées de travail environ une quarantaine de personnes ; la dernière séance, le 10 décembre 2021 ayant rassemblé 35 personnes en visioconférence en présence de représentants du Groupe Yves Rocher et du Directeur régional de l'ADEME, M. Jean-Noël Guerre.

La société H2X Ecosystems a accompagné le Comité Technique qui était animé par Daniel Baron.

A l'issue de cette première étape, qui a constitué une bonne acculturation des participants à la réalité des perspectives de la filière hydrogène renouvelable et à ses potentialités au service des territoires de l'AILB, un rapport synthétique a été présenté par Daniel Baron et validé dans ses orientations le 4 février 2022 lors de l'assemblée générale de l'AILB qui réunit les présidents et les vice-présidents des EPCI membres (cf. diaporama présenté le 4 février et délibération associée).

A l'issue de cette restitution le Bureau de l'AILB a décidé de mettre en place une nouvelle contractualisation avec Daniel Baron Conseil & Associés, à partir du 1er mars 2022 et pour une durée de 7 mois.

Travaux en cours dans le cadre de la mission de coordination et d'animation confiée à Daniel Baron Conseil & Associés

La mission confiée s'appuie sur les attendus de la délibération du 4 février 2022, prise en Assemblée Générale. A ce stade, 3 objectifs stratégiques sont actuellement poursuivis :

- Rencontrer des entreprises, des EPCI membres, des partenaires potentiels, locaux et/ou institutionnels. Ces rencontres réunissent a minima H2X Ecosystems et Daniel Baron Conseil & Associés. Mhoove, voire d'autres développeurs d'énergies renouvelables pourront y être associés. Ces rencontres permettent aux représentants des EPCI de mieux cerner les enjeux de la décarbonation et les perspectives technologiques que permet l'hydrogène renouvelable.



- Mettre en place l'équipe-projet et valider l'adhésion de chacun des acteurs pressentis, à la dynamique territoriale à enclencher pour développer un écosystème hydrogène renouvelable au bénéfice des territoires et de l'industrie, à l'échelle des 15 EPCI membres de l'AILB. Cette équipe projet, au service des 15 EPCI et des acteurs économiques des territoires concernés, pourrait comprendre dans sa vision idéale et sous réserve de l'acceptation des membres pressentis :

- Une société de mise au point et de développement des briques technologiques liées à l'hydrogène renouvelable
- Une société de coordination et d'animation de la démarche, dûment contractualisée avec l'AILB
- Une société de territoire portant un projet d'installation de station de production et de distribution d'hydrogène renouvelable
- Trois SEM Energies départementales (35-44-56)
- Une agence spécialisée dans la production, l'interprétation et la fourniture des données
- Une société spécialisée dans l'identification et la mobilisation des financements publics
- Une société spécialisée dans la mobilisation de financements participatifs
- Plusieurs organisations, nationales ou régionales, constituant le réseau des partenaires auxquels des missions de promotion de l'hydrogène renouvelable sont confiées
- Deux structures publiques en charge de la maîtrise de la ressource en eau, organisées à l'échelle des bassins Loire-Bretagne et Vilaine
- Trois Sociétés de développement des énergies renouvelables, signataires de la Charte AMORCE, et en capacité de mettre en œuvre à l'échelle des territoires de l'AILB des solutions de production d'énergies renouvelables, notamment dans les domaines du photovoltaïque et de l'éolien terrestre.

L'idée étant de clôturer cet épisode, fin juin 2022, par la signature d'un « Contrat de consortium » intitulé « Décarbonation des territoires et de l'industrie au moyen de l'hydrogène renouvelable », co-signé par l'AILB et l'ensemble des 15 EPCI membres, ainsi que par les organisations associées au sein de l'équipe-projet (et peut-être aussi par les instances régionales et départementales si elles en manifestaient la volonté).

- Déposer, a minima, deux dossiers de financement avant le 30 juin 2022, à savoir :

- ADEME : « Diagnostic territorial de potentiel de déploiement de l'hydrogène renouvelable sur les territoires de l'Alliance Intermétropolitaine Loire-Bretagne »
- LEADER : « Construire un projet collectif – Un écosystème hydrogène renouvelable, solution innovante de décarbonation pour les territoires peu denses et l'industrie »

Le travail de constitution de ces deux dossiers de financement sera entrepris dès réception du feu vert (devis de 360€ TTC, déjà transmis pour signature, en attente de retour) par Sébastien Renaud et Sarrah Chraïbi (Société HEKEOS).

Développements ultérieurs projetés

Si cette étape est franchie avec succès au 30 juin prochain, il s'agira ensuite de préparer d'autres développements ultérieurs de la démarche au second semestre 2022 et au-delà:

- Recherche de contractualisations sur des projets de décarbonation « hydrogène renouvelable » avec :
 - Les EPCI membres de l'AILB
 - Les villes et les communes volontaires des EPCI membres
 - Les entreprises (industries, logistique, transport...) implantées sur les EPCI membres
 - Les instances et entreprises des métropoles ou des agglomérations riveraines des EPCI membres de l'AILB, à savoir Nantes Métropole et le Pôle métropolitain, la CARENE, Rennes Métropole, Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération, Angers Loire Métropole

- Mobiliser les compétences associées pour mettre en œuvre ces opérations

- Mobiliser les soutiens financiers, les financements publics et privés, les opérations de capitalisation de projets, notamment celles issues de financements participatifs, au bénéfice de la décarbonation des activités par l'hydrogène renouvelable

- Proposer un plan de communication associé

- Formuler une stratégie de pérennisation de la mission qui puisse contribuer au développement d'activités décarbonées créatrices d'emplois et productives de richesses

3. Le comité de pilotage "Formation supérieure en alternance"

Ce dossier est lui aussi porté par Daniel Baron Conseil & Associés, consultant pour l'AILB.

La formation supérieure en alternance, de niveau BAC+3 à BAC+5, est un objectif accessible dans les villes de 8 à 15 000 habitants. L'initiative du CAMPUS ESPRIT Industries (450 étudiants à Redon) a permis la création de nouveaux cursus de formations. Le projet associe lycées, les universités et les entreprises du territoire. La gouvernance territoriale est privilégiée avec le soutien appuyé de la Région et de l'Etat.

L'AILB a proposé d'élargir la perspective à d'autres EPCI labellisés territoires d'industries : Ploërmel Communauté, Oust à Brocéliande Communauté, Châteaubriant-Derval, Pays d'Ancenis. La création d'un second campus de proximité sur les territoires volontaires de Ploërmel et d'OBC est envisagée. Un dialogue a été engagé permettant l'établissement :

- d'une proposition de « convention de partenariat et de financement pour la mise en place de formations supérieures en alternance »
- d'une démarche de validation, à intervenir avant le 30 juin 2022, au sein des trois instances concernées à titre principal : conseils communautaires de Ploërmel et d'Oust à Brocéliande Communautés, assemblée générale du CAMPUS ESPRIT Industries
- d'une annexe descriptive des objectifs et des moyens mis en œuvre.

Le calendrier des travaux projetés doit permettre, sous réserve de validation du projet par l'ensemble des partenaires associés, en particulier le Conseil régional et les Universités, **d'aboutir au lancement de 2 cursus de type Mastère sur les territoires de Ploërmel et d'OBC à l'échéance du 1er octobre 2023**. Les lycées La Touche à Ploërmelet Brocéliande à Guer sont les partenaires du projet.

Un Comité de pilotage et un Comité technique sont en cours de constitution. La convention projetée retient la proposition que l'AILB, puisse être associée à chaque étape de validation.

Les cinq objectifs fixés par la convention de partenariat et de financement pour la mise en place de formations supérieures en alternance sur les territoires de Ploërmel Communauté et d'Oust à Brocéliande Communauté :

- Définir les projets de formations et confirmer la structure porteuse
- Elaborer le modèle économique et le schéma de gouvernance de la structure
- Décrire les éléments de faisabilité techniques et financiers
- Former le consortium d'acteurs prêts à s'impliquer dans le projet
- Participer et coanimer le comité de pilotage qui sera mis en place sur le territoire



4. Le groupe de partage Tourisme

Lors de la structuration de l'AILB et la définition à aborder dans les travaux de l'association, le tourisme a été cité par tous les EPCI. Cette activité attractive a motivé la création du "Groupe de partage Tourisme".

Pour structurer cette démarche, nous nous sommes appuyés sur le dispositif "Destinations" de la Région Bretagne et nous avons ainsi travaillé à l'échelle de ces bassins touristiques.

L'AILB a donc mené une action complémentaire à celle des deux Régions et des trois départements et cette coopération a permis de consolider les synergies existantes et de bénéficier de ressources techniques de ces partenaires. A ce titre, nous les remercions.

Le public cible de ce groupe est des Élus et des professionnels des territoires et non les touristes, contrairement à la majorité des structures et collectivités. Aussi jugeons nous, que nous avons toute notre place pour mener une action sur cette thématique.

Les objectifs de ce groupe étaient :

- De valoriser les ressources des territoires de l'AILB et favoriser l'essaimage de projet touristique ;
- De produire un livrable de portraits de territoire et d'interviews d'élus sur les politiques touristiques.

Le projet consistait en :

- La découverte de 4 lieux touristiques situés sur les 4 « Destinations » que compte l'AILB afin de privilégier les retours d'expérience ;
- Elle se composait de la visite de l'infrastructure touristique, d'une présentation de la politique menée par l'EPCI et enfin de la structuration de la stratégie mise en place ;

Deux visites ont eu lieu : l'une à Paimpont, à la Porte des secrets, et l'autre à Blain, autour de son château et du canal de Nantes à Brest. Le peu de participants lors de ce deuxième évènement, nous a fait réfléchir à la mise en place d'une action plus pertinente pour répondre à notre objectif de partage.

Ainsi, « **Les escales à...** » vont vous faire voyager à partir du mois de septembre au cœur de projets touristiques innovants, particuliers, et inventifs, au sein de chacun des EPCI membres. Ces fiches escales vous parviendront via la newsletter de l'AILB. A découvrir à la rentrée !



Les projets de la rentrée 2022

Pour cette dernière année d'expérimentation, l'AILB souhaite mener plusieurs projets aux enjeux primordiaux pour nos territoires. Nous ne réglerons pas ces questions mais nous allons les aborder afin de poser quelques pierres de plus à l'édifice AILB et apporter une réflexion coopérante et horizontale.

C'est 3 thématiques sont : la **transition énergétique et les énergies renouvelables**, les **déchets** et les **mobilités**. Les stratégies d'appréhension de ces sujets ont été définies au cours de 3 ateliers, qui ont eu lieu lors de l'Assemblée Générale de l'association, en date du 24 juin 2022.

1. Le cycle de séminaires « Transition énergétique et énergies renouvelables »

Pendant un atelier d'une heure, au cours de cette Assemblée Générale, Énergies Ouvertes (ÉO) a animé un sous-groupe afin de coconstruire une proposition de plusieurs séminaires autour des énergies renouvelables. Sur la base des propositions initiales d'ÉO, amendées, complétées voire modifiées pendant l'assemblée générale, ÉO a actualisé l'offre de séminaires proposés. Le présent devis porte donc sur la préparation d'une proposition initiale de séminaires, la participation à l'assemblée générale, l'actualisation de la proposition initiale, ainsi que les temps d'échange nécessaires avec l'AILB pour définir et arrêter cette offre de séminaires autour des énergies renouvelables.

SÉMINAIRE 1 - POSER LE CADRE DE RÉFLEXION

L'objet de ce premier séminaire est de poser le cadre de réflexion autour de la participation des collectivités à la transition énergétique. Il visera donc à présenter les modalités d'implication des collectivités dans les projets d'énergies renouvelables, ainsi que les outils qu'elles ont à disposition pour planifier la transition énergétique sur leur territoire (schéma directeur des énergies renouvelables, création de société locale d'investissement, etc.). Il reprendra en partie la proposition faite dans le cadre du séminaire 1 de l'option 1, en apportant plus de contenu sur la déclinaison opérationnelle.

A ce titre, plusieurs retours d'expérience peuvent être mobilisés : la commune de Blain et son implication dans le projet éolien ; la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne et son schéma directeur des énergies renouvelables en cours de définition.

A l'issue de ce premier séminaire, une grille de collecte d'informations sera transmise aux collectivités afin qu'elles identifient :

- les personnes ressources sur la Communauté de Communes et les communes pour les questions de transition énergétique
- les projets en cours et les problématiques associées
- les éventuelles premières actions mises en place par les collectivités.

SÉMINAIRE 2 – CONFÉRENCE SUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Afin de reprendre un peu de hauteur, il peut être intéressant de proposer l'intervention d'un chercheur sur la transition énergétique et les énergies renouvelables. Une liste d'invités est en cours d'étude.

SÉMINAIRE 3 - PREMIERS LEVIERS D'ACTION POUR LES COLLECTIVITÉS

Sur la base des éléments recueillis grâce à la grille distribuée au premier séminaire, un partage d'informations et des potentiels projets sera réalisé. Il sera ensuite proposé, par types de projets :

- de discuter des difficultés rencontrées et d'y apporter des premières pistes de solutions
- de réfléchir aux leviers d'action dont disposent les collectivités pour avancer sur ces différents projets

L'objectif, au-delà des leviers d'actions, est d'identifier les potentielles synergies intéressantes à l'échelle de l'AILB ou à l'échelle de plusieurs communautés de communes. Il est aussi important de pouvoir valoriser le retour d'expérience de certaines communes ou communautés de communes, pouvant inspirer et apporter des débuts de solutions. Ces retours d'expérience interviendront dès ce séminaire, mais seront surtout développés dans le dernier séminaire.

SÉMINAIRE 4 - PARTENARIAT ET GOUVERNANCE PARTAGÉE

Ce dernier séminaire aura pour objectifs de :

- présenter les enjeux, en termes de gouvernance partagée, des projets d'énergies renouvelables multipartenaires
- d'identifier qui peuvent être les partenaires des différents projets et leurs apports respectifs

Pour cela, ce dernier séminaire se basera principalement sur des retours d'expérience, portés par des élus. Il permettra également de compléter les leviers d'action et leur séquençage, afin de créer l'opportunité pour que des projets voient réellement le jour, avec l'implication des communes et communautés de communes.

2. Le groupe de partage Déchets

Ce groupe sera mis en place pour accompagner la vaste problématique des déchets et de leur gestion. L'AILB a toute sa place dans l'élaboration de stratégies dépassant la simple échelle intercommunale, la création de synergies entre les entrepreneurs et la mise en réseau des acteurs des territoires, SMICTOM, Élus et techniciens.

Pour accompagner le groupe dans cette action, la société Tehop a été sélectionnée. Spécialisée dans le conseil et le suivi de projets territoriaux en matière de déchets, elle coconstruit avec l'AILB la stratégie vers laquelle le projet devra tendre.

3. Le cycle de séminaires Mobilités

Le troisième projet est d'envergure national mais touche spécifiquement nos territoires majoritairement ruraux : les mobilités. Ce projet est coconstruit avec un partenaire associatif issu du territoire, Mobhilis. La proposition sera au carrefour des possibilités offertes en termes de mobilité, de savoirs techniques, de retours d'expériences et de projets novateurs réussis...

Ces sujets ont été affinés lors de l'Assemblée Générale du 24 juin 2022 et donneront lieu à des séances de travail programmées entre septembre 2022 et mai 2023 pour favoriser une coopération entre nos territoires et permettre à chacun des EPCI membres de l'AILB de se nourrir de l'expérience de ses voisins.

Un travail en format « ateliers » de 2 h environ

	Plan 1	Plan 2	Plan 3	Plan 4
	Travailler sur la stratégie et le changement de comportement	Travailler par modes de déplacement	Travailler par publics cibles	Travailler par type de territoire
❶	Définir une stratégie mobilité	Les transports en commun	Les publics dits « vulnérables »	Les petites villes
❷	Le changement de comportement	Les nouveaux usages de l'automobile	Les actifs	La péri urbanité
❸	Approche technique	Les modes « actifs »	Les jeunes	Le rural

La stratégie retenue correspondrait à une approche par les modes de déplacements. Un focus « changement des comportements » serait intégré à chaque temps de travail. Elle permettrait de comprendre les enjeux, les conditions et les potentialités de déploiement d'une offre de mobilité en fonction des différents modes avec des exercices pratiques de mise en œuvre.

Ateliers	Thème	Modalités organisationnelles
❶	Les transports en commun	Présentation méthode : 15 minutes Travail en groupe sur un fond cartographique : 30 minutes Présentation des propositions des groupes : 30 minutes Approfondissements des éléments techniques 45 minutes
❷	Les nouveaux usages de l'automobile	Présentation méthode : 15 minutes Travail en groupe sur un fond cartographique : 30 minutes Présentation des propositions des groupes : 30 minutes Approfondissements des éléments techniques 45 minutes
❸	Les modes « actifs »	Présentation méthode : 15 minutes Travail en groupe sur un fond cartographique : 30 minutes Présentation des propositions des groupes : 30 minutes Approfondissements des éléments techniques 45 minutes

CONCLUSION

L'Alliance Intermétropolitaine Loire Bretagne est au 2/3 de sa démarche d'expérimentation. Après la phase de structuration, puis celle de l'acculturation, nous entrons dès à présent dans la finalisation de l'expérimentation. Des projets vont aboutir, comme le Cycle de séminaire « Habiter les territoires intermétropolitains demain », d'autres vont poursuivre leur chemin, à l'image de l'« Approche Territoriale de la Décarbonation – Solutions Hydrogène Renouvelable » et enfin de nouvelles actions de développement durable vont à leur tour voir le jour facilitant la transition nécessaire des territoires.

En conséquence, forts de nos expériences et en capacité de transposer aisément notre démarche sur de nouveaux projets, nous nous attèlerons à la rentrée 2022 à communiquer au-delà de notre cercle habituel, permettant ainsi aux Maires, aux autres Élus des EPCI ainsi qu'au grand public de prendre connaissance de nos actions.

Nous nous retrouverons en 2023 pour tirer un bilan final de l'expérimentation portée par les 15 EPCI membres de l'AILB et envisager les orientations futures du projet pour poursuivre l'écriture de ce récit commun.



REMERCIEMENTS

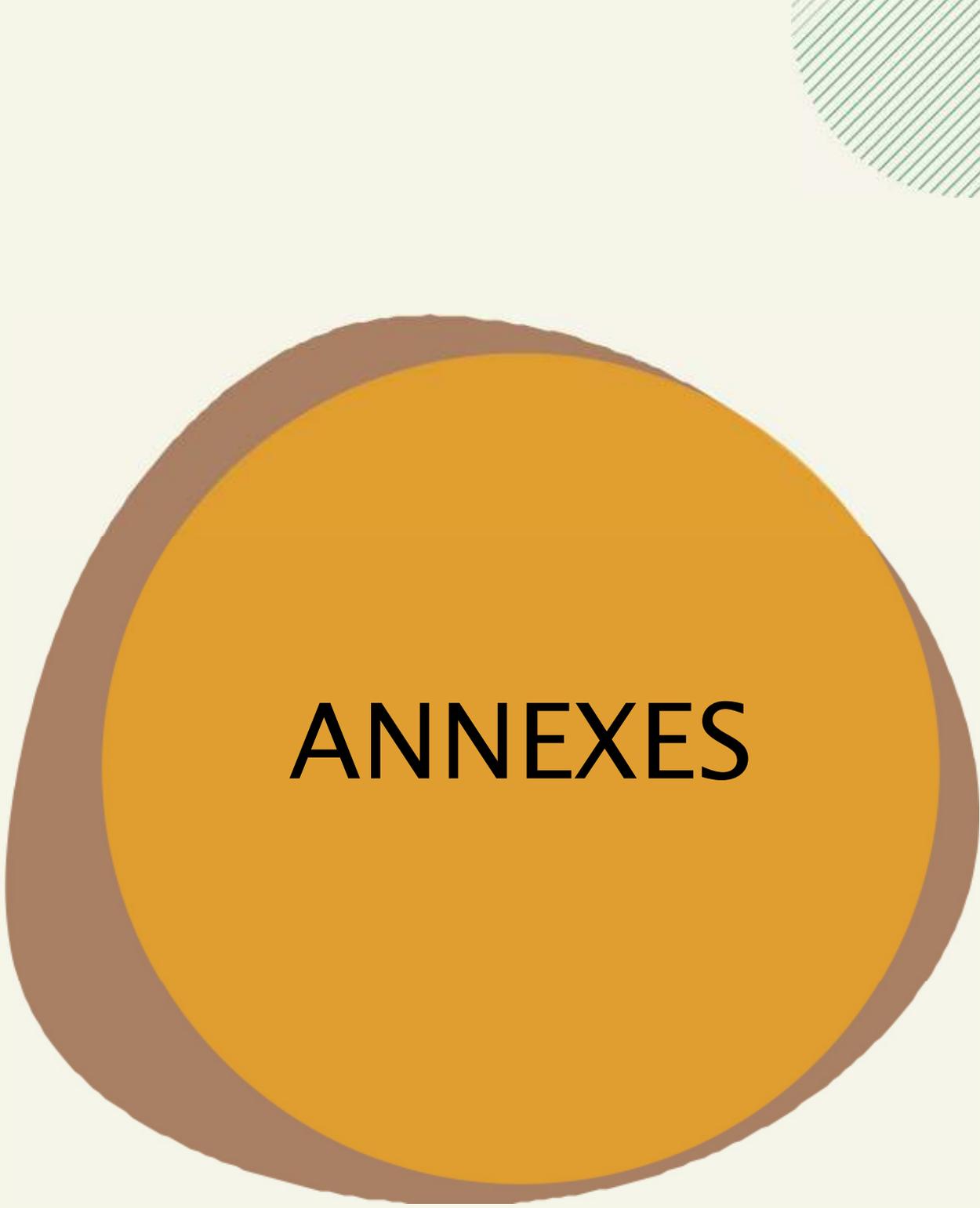
L'AILB ne pourrait être sans les Élus qui la portent et se mobilisent pour la faire vivre et porter ces projets dépassant la simple échelle communautaire.

Nous remercions les partenaires institutionnels qui ont cru et croient en notre projet. Chacun d'eux participe depuis sa création ou le début de leur mandat financièrement mais aussi intellectuellement pour un enrichissement mutuel utile à nos territoires.

Un grand merci aux équipes qui font vivre ce projet, les salariés de l'AILB ainsi que les agents de tous les EPCI membres, qui participent aux actions et en coaniment certaines.

Les divers partenaires et consultants sont autant de ressources qui contribuent à poser chacun des pierres dans leur domaine pour construire l'édifice AILB et nous les remercions de leur implication.

Enfin, dans un contexte électoral particulièrement dense en cette année 2022, nous nous félicitons de travailler en coopération horizontale au-delà des couleurs politiques de chacun.



ANNEXES

ANNEXE 1

STATUTS en application de la loi du 1er juillet 1901 et du décret du 16 août 1901

ARTICLE PREMIER - NOM

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre : Alliance Intermétropolitaine Loire-Bretagne (AILB).

ARTICLE 2 - BUT OBJET

Cette association a pour objet :

- De construire un projet d'aménagement et de développement des territoires intermétropolitains situés entre Rennes Métropole, Angers Loire Métropole, Nantes Métropole, CARENE Saint-Nazaire et Golfe du Morbihan Vannes Agglomération ;
- De promouvoir les dynamiques des territoires intermétropolitains selon une approche partenariale avec l'ensemble des parties prenantes de l'aménagement du territoire : Etat, collectivités locales, monde économique, monde associatif.

ARTICLE 3 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé à : 3, rue Charles Sillard 35600 REDON
Il pourra être transféré par simple décision de l'assemblée générale.

ARTICLE 4 - DURÉE

La durée de l'association est illimitée.

ARTICLE 5 - COMPOSITION

L'association se compose d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (Annexe 1). Chacun des membres est représenté au sein de l'association par un délégué titulaire et un délégué suppléant. Chaque représentant d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale peut inviter une personne qualifiée de son choix sans voix délibérative.

Les deux régions Bretagne et Pays de la Loire sont représentées chacune par un délégué sans voix délibérative. Les députés concernés par les territoires adhérents à la présente association sont invités permanents.

ARTICLE 6 - RADIATION

La qualité de membre se perd par :

- a) Le retrait de la collectivité membre justifié par une délibération motivée et dans le respect d'un préavis de 6 mois à compter de la réception de ladite délibération par courrier recommandé avec accusé de réception
- b) La radiation prononcée par l'assemblée générale pour motif grave, la collectivité membre ayant été invitée par lettre recommandée à fournir des explications par écrit.

ARTICLE 7 - RESSOURCES

Les ressources de l'association comprennent :

- 1) Le montant des droits d'entrée et des cotisations ;
- 2) Les subventions de l'Etat, de l'Europe ou des collectivités locales ;
- 3) Toutes les ressources autorisées par les lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 8 - ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres de l'association à quelque titre qu'ils soient. Elle se réunit au moins deux fois par an.

Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par les soins du Président et/ou du Secrétaire. L'ordre du jour figure sur les convocations qui peuvent être dématérialisées sur accord des membres.

Le Président, assisté des membres du bureau, préside l'assemblée et expose la situation morale ou l'activité de l'association.

Le Trésorier rend compte de sa gestion et soumet les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) à l'approbation de l'assemblée.

L'assemblée générale approuve le budget de l'année, fixe le montant des cotisations annuelles et approuve l'adhésion de nouveaux membres.

Ne peuvent être abordés que les points inscrits à l'ordre du jour.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Toutes les délibérations sont prises à main levée, excepté l'élection des membres du bureau.

Les décisions des assemblées générales s'imposent à tous les membres, y compris absents ou représentés.

ARTICLE 9 - ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Si besoin est, ou sur la demande de la moitié plus un des membres inscrits, le Président peut convoquer une assemblée générale extraordinaire, suivant les modalités prévues aux présents statuts et uniquement pour modification des statuts, dissolution ou pour des actes portant sur des immeubles.

Les modalités de convocation sont les mêmes que pour l'assemblée générale ordinaire. Les délibérations sont prises à la majorité des deux tiers des membres présents.

ARTICLE 10 - LE BUREAU

L'assemblée générale élit parmi ses membres un bureau composé de :

- 1) Un·e Président·e
- 2) Plusieurs vice-Président·e·s
- 3) Un·e Secrétaire et un·e Secrétaire-adjoint·e
- 4) Un·e Trésorier·e et un·e Trésorier·e adjoint·e

Il est précisé que les fonctions de Président et de Trésorier ne sont pas cumulables.

Dans un souci d'équilibre de la gouvernance, il est souhaitable que le·la Président·e n'exerce la fonction que deux années consécutives, ce qui permet l'instauration d'une présidence tournante entre les différents membres.

L'assemblée générale veillera à tendre vers une parité femmes-hommes au sein du bureau.

ARTICLE 11 - INDEMNITES

Toutes les fonctions, y compris celles des membres du conseil d'administration et du bureau, sont gratuites et bénévoles. Seuls les frais occasionnés dans l'accomplissement de leur mandat sont remboursés sur justificatifs. Le rapport financier présenté à l'assemblée générale ordinaire présente, par bénéficiaire, les remboursements de frais de mission, de déplacement ou de représentation, qui ont trait à l'administration interne de l'association.

ARTICLE 12 - DISSOLUTION

En cas de dissolution prononcée, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés, et l'actif net, s'il y a lieu, est dévolu à un organisme ayant un but non lucratif conformément aux décisions de l'assemblée générale extraordinaire qui statue sur la dissolution. L'actif net ne peut être dévolu à un membre de l'association, même partiellement, sauf reprise d'un apport.

ARTICLE 13 - Libéralités

Le rapport et les comptes annuels sont adressés chaque année au Préfet du département.

L'association s'engage :

- à présenter ses registres et pièces comptables sur toute réquisition des autorités administratives en ce qui concerne l'emploi des libéralités qu'elle serait autorisée à recevoir ;
- à laisser visiter ses établissements par les représentants de ces autorités compétentes ;
- et à leur rendre compte du fonctionnement desdits établissements.

« Fait à Redon le 04/02/2022 »

Pour l'AILB,
Jean-François MARY, Président



Bernard ETHORE
Trésorier



ANNEXE 2



Mobhilis a été fondée autour des trois constats suivants :

·La mobilité est un enjeu fort du XXI^e siècle car le paradigme basé sur des déplacements faciles et peu chers arrive à sa fin. Les déplacements quotidiens (ne serait-ce que ceux liés au domicile-travail) et le coût de ces déplacements ne cessent d'augmenter soit individuellement soit pour la société ;

·Les grands pôles urbains mettent en place des solutions de mobilité innovantes tandis que les milieux périphériques, peu denses ou ruraux ont moins tout en étant confrontés de façon majeure à la question des mobilités ;

·La possibilité de se déplacer librement est un vecteur essentiel de l'intégration sociale. Or, aujourd'hui encore, ceci est encore difficile pour de nombreuses personnes du fait de l'absence de service, de la méconnaissance des services existants ou d'un handicap physique ou social les excluant de toute possibilité de transport.

C'est pourquoi Mobhilis met aujourd'hui au service des collectivités publiques et des organismes publics ou privés 20 années d'expertise dans l'organisation de la mobilité des personnes et sur les problématiques d'accessibilité et de sécurité. Notre bureau d'études et de recherche est spécialiste des Petites et Moyennes Collectivités (PMC) (territoires de l'ordre de 150 000 habitants) : agglomérations, milieux péri-urbains et ruraux. Nous intervenons sur l'ensemble du territoire national : métropole et DOM/TOM.

Les solutions de mobilité de demain passeront par l'innovation et la co-construction des réponses pour en assurer l'efficacité, l'adhésion et la pérennité. C'est pourquoi Mobhilis consacre une part importante de son chiffre d'affaires à l'innovation et au développement d'outils technologiques pour mieux analyser le contexte de nos clients. Ainsi, Mobhilis a été reconnue Jeune Entreprise Innovante par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche de par l'ensemble du temps passé et des moyens alloués à la recherche et au développement d'outils innovants.

Nos collaborateurs savent promouvoir une forte concertation lors des projets pour les faire aboutir au mieux en apportant des solutions concrètes et ciblées à chaque client. Parmi les outils proposés et les techniques d'animation utilisées, le jeu sérieux Dessine-moi ta mobilité, que nous avons élaboré et ne cessons d'améliorer régulièrement, permet de co-construire efficacement avec les différentes parties prenantes, un projet de mobilité partagé au sein des territoires.

**Mobhilis allie l'Homme et la Technologie
pour construire un monde de demain meilleur**

ANNEXE 3



La société ÉO a été créée en 2011 pour apporter un soutien technique aux projets d'énergie renouvelable citoyens (émergence, développement de projet, formation, concertation, mobilisation, ...). ÉO, anciennement Site à Watts Développement, a été fondée pour accompagner le développement des premiers projets éoliens citoyens de Bretagne, en Pays de Redon. C'est un acteur de référence dans l'accompagnement sur mesure des projets d'énergie renouvelable associant acteurs locaux, collectivités, SEM ou habitants.

Notre expérience nous a permis de consolider une double expertise :

- d'une part une expertise de développeur classique sur les aspects communs aux grands projets d'énergies renouvelables : développement technique, gestion de projet, ingénierie financière, connaissances réglementaires et juridiques, ...
- d'autre part, un savoir-faire spécifique aux projets citoyens : ingénierie juridique des projets multi-partenaires dont acteurs publics, méthodologie de concertation, facilitation en gouvernance partagée et intelligence collective, pédagogie, ...

ÉO se positionne comme accompagnateurs des porteurs de projets, en alliant ses compétences techniques à la pédagogie, élément apprécié par les collectivités et citoyens accompagnés. ÉO accompagne également de nombreuses collectivités dans la définition de leur stratégie de développement des énergies renouvelables et à la planification énergétique territoriale.

Nous sommes, depuis 2021, structurés en SCOP (société coopérative et participative). Cette structuration garantit notre indépendance et constitue un gage de pérennité. Par ailleurs, dans une société coopérative, les salariés associés sont majoritaires au capital de l'entreprise et la gouvernance est partagée. Notre structure s'adapte à chaque projet et développe sans cesse de nouveaux outils pour répondre aux besoins des porteurs de projets que nous accompagnons.

Partage des savoirs, expertise au service de projets sur mesure et intégrité sont au cœur de notre projet coopératif.

ANNEXE 4



Tehop a pour mission d'accompagner les acteurs des territoires dans leurs démarches de transition écologique, notamment d'économie circulaire.

Nos clients sont principalement des acteurs publics, notamment des collectivités ou l'ADEME. Nous accompagnons également, pour des projets d'intérêt collectif, des associations ou des entreprises.

Nous aidons nos clients :

- à élaborer leur stratégie d'économie circulaire (y compris prévention des déchets) et à décrocher des financements pour mettre en œuvre cette stratégie ;
- à monter des projets relevant de l'économie circulaire en étudiant leur opportunité et leur faisabilité (par exemple des recycleries, matériauthèques, déchèteries du futur...) ;
- à mobiliser les acteurs (internes et externes) et à permettre leur montée en compétence, en organisant et en animant des ateliers, des colloques, des séminaires, des formations dans le domaine de la transition écologique ;
- à mettre en œuvre des actions concrètes d'économie circulaire (par exemple la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les collèges, l'animation de bourses d'échanges inter-entreprises...) ;
- à explorer des sujets émergents de la transition écologique (par exemple les politiques territoriales de sobriété pour l'ADEME actuellement).

Nos clients saluent notre travail en mettant en avant les points suivants :

- Notre atteinte des objectifs fixés, y compris calendaires, même quand la mission est particulièrement complexe ou perturbée par des événements extérieurs ;
- Notre disponibilité ;
- Notre professionnalisme et la qualité de nos programmes d'actions ;
- Notre capacité à inclure les acteurs locaux, qui font état de leur satisfaction.
- Nous travaillons au cas par cas, « dans la dentelle », en fonction des spécificités de chaque mission.

Au 1er octobre 2021, Tehop rassemble une équipe de 8 personnes, de niveau bac+4 à bac+6, spécialisées dans les domaines de l'ingénierie de l'environnement d'une part, et des sciences humaines (sociologie, géographie, ethnologie, sciences politiques) d'autre part.

Tehop est une structure totalement indépendante. Ses statuts sont ceux d'une SAS à actionnaire unique (Gaël Virlouvét).

ANNEXE 6

Type	Newsletter	Plaquettes avec inserts	Articles de presse à vocation régionale et/ou nationale
Modalités	Publication mensuelle par un envoi d'e-mail	1 envoi courrier	Publication mensuelle sur la newsletter et envoi aux grands médias régionaux et nationaux pour une publication possible
Destinataires	Les Élus, les techniciens et les partenaires	Les Maires de l'AILB et les partenaires	Le grand public, les Élus, les techniciens et les partenaires
Fréquence	Septembre 2022 à juin 2023	Envoi fin juin	Septembre 2022 à juin 2023
Contenu	10 rubriques publiées au grès des actualités Elles mettront en avant les EPCI via un événement ponctuel, une actualité ou un projet phare sur les thématiques mais pas que. L'article de presse sera intégré à cet outil	Une plaquette avec un insert synthétisant chaque cycle ou chantier en cours	Un article de 4 pages rédigé par un journaliste relatif à un projet, une initiative par territoire.



**ALLIANCE
INTERMÉTROPOLITAINE
LOIRE-BRETAGNE**

AGENCE
d'attractivité et de
développement

Séminaire 2.1 Habiter demain les territoires intermétropolitains

Les enjeux – dynamiques et fonctionnements

25 février 2022

Édito

L'Habitat, l'une de nos préoccupations majeures en tant qu'Élus de l'AILB, a généré un cycle de séminaires « Habiter demain les territoires intermétropolitains », qui a vocation à terme à proposer **une vision, une stratégie différenciée et des méthodes communes pour Habiter demain nos territoires intermétropolitains.**

Ce second temps de travail fut dédié aux enjeux de l'habitat de demain.

La crise sanitaire semblait avoir rebattu les cartes sur ces questions mais une étude toute récente à ce sujet m'a interpellée dans le cadre de la démarche POPSU* à laquelle la CC de Nozay participe. Que recouvre réellement la notion d'exode urbain et quelles sont ses réalités ? Qu'en est-il des mobilités résidentielles à l'ère post-covid ?

Malgré les idées reçues, en termes de mobilités résidentielles, les Français se projettent toujours majoritairement vers les grands centres urbains, les zones littorales et périurbaines à proximité immédiate d'une ville.

Selon cette étude, il n'y a donc pas de départ massif des villes vers les campagnes, mais plutôt un phénomène de desserrement urbain par petits flux. Pour autant, ces derniers ont de grands effets notamment sur les services publics et leur planification, sur le marché du logement ou les activités économiques. Le périmètre de l'AILB correspond au profil-type des territoires d'accueil de nouvelles populations dans le cadre de ce phénomène de desserrement urbain.

En outre, il en émerge de nouveaux modèles et des comportements d'achats opportunistes : réflexes écologiques et d'autonomie, rêves de campagne ou stratégies de rentabilité foncière.

Ces mobilités résidentielles révèlent ainsi une multitude de stratégies et de profils, qui engendrent actuellement des tensions sur certains marchés immobiliers locaux.

Tensions qui à elles seules ne résument pas les problématiques actuelles et futures de l'habitat sur nos territoires. Et qui méritent toute notre attention.

Claire Théveniau

Vice-présidente de l'AILB, déléguée à l'habitat
Présidente de la Communauté de communes de Nozay

*Exode urbain ? Petits flux, grands effets.
Les mobilités résidentielles à l'ère post-COVID

12

EPCI

représentés avec la participation d'Élus, de DGS, de responsables de service et/ou de pôles, de techniciens, de chefs de projet...

3

groupes de travail

qui ont proposé chacun une cartographie géographique et résidentielle sous l'entrée « habitat - habitant ».

2

retours d'expériences d'EPCI,

Bretagne Porte de Loire Communauté et Ploërmel Communauté, au sujet de leurs problématiques d'habitat et des politiques mises en œuvre pour y répondre.



Enjeux

- Favoriser et garantir une attractivité de tous les territoires de l'AILB dans leur diversité tout en leur permettant d'assumer leur identité rurale.
- Anticiper et repenser les stratégies foncières et d'aménagement en favorisant le renouvellement, la densification et les nouvelles formes d'habitat.
- Diversifier l'offre de logements afin de répondre aux différentes étapes des parcours de vie des habitants actuels et futurs.



**ALLIANCE
INTERMÉTROPOLITAINE
LOIRE-BRETAGNE**

AGENCE
d'attractivité et de
développement

Séminaire 2.2 Habiter demain les territoires intermétropolitains

Les enjeux – perspectives et trajectoires

29 avril 2022

Édito

Après avoir évoqué l'évolution de l'habitat à Questembert, définit les enjeux de cette question pour nos territoires, ce séminaire 2.2, nous a permis d'échanger sur les perspectives et trajectoires possibles en matière d'Habitat pour nos territoires intermétropolitains.

A cette occasion, je vous ai parlé d'Hambourg qui n'autorise plus la construction de maisons individuelles, modèle jusqu'alors largement soutenu par l'État allemand. Chez nous également, le sol devient rare. Natacha Polony dit qu'en France « Le sol [...] est un impensé total. En quarante ans, la France a perdu 2,5 millions d'hectares cultivables, 8% de sa surface agricole utile. »

Elle mentionne ensuite Frédéric Denhez, qui affirme que « Faire de la préservation des terres fertiles un objectif politique, ce serait repenser à la fois l'urbanisme, les pratiques agricoles, la politique fiscale. Bref, se souvenir que le sol est le bien commun par excellence [...] et qu'il ne se remplace pas. »

Cela veut dire que la protection de la terre est primordiale pour les générations futures. Une région, un pays qui veut protéger ses intérêts doit protéger sa terre et assurer ainsi son indépendance en matière d'agriculture, d'alimentation et l'ajoutera de cadre de vie.

Nous, élus locaux, devons être garants de cette protection du sol.

Comme vous, je suis inquiète des restrictions qui pourraient empêcher nos territoires de se développer et de rayonner avec le ZAN. Mais comme le dit Xavier Desjardins, nous avons parfois l'impression que l'urbanisation des terres est notre seul levier de développement¹.

A l'image des restrictions de l'artificialisation aux horizons 2030 et 2050, qui nous laisse l'impression que notre capacité d'action va être limitée.

Mais n'est-il pas temps de changer de paradigme ? Ne faut-il pas se montrer créatifs à l'instar des retours d'expériences partagés au sein de l'AILB ? Montrer que nous sommes en capacité de porter des projets innovants qui offrent des réponses adaptées aux enjeux d'aujourd'hui et de demain sur les questions de l'aménagement et de l'habitat ?

Rita Schladt
Déléguée à l'habitat
Présidente du Pays de Blain Communauté

¹ www.francophonie.fr/versions/en-loire-et-bretagne/en-loire-et-bretagne-di-land-2019/Revenir-2022
² Xavier Desjardins, professeur de géographie, Sorbonne Université, Gazette des communes, n°14-0510, p.10

1 ère

convention d'Opération de Revitalisation du Territoire de Loire Atlantique présentée par le Pays de Blain Communauté au service des territoires en élaboration de leur propre ORT.

31 participants

Élu-e-s, responsable-s de service et/ou de pôles, de technicien-ne-s, de chef-fe-s de projet...

25 images

à disposition pour proposer une vision des territoires intermétropolitains en 2050.

Enjeux

- **Densifier durablement l'habitat** pour préserver la ressource foncière et offrir une large proposition de logements de toutes gammes sur l'ensemble du territoire.
- **Développer le parc social** pour répondre à la demande de logement tout en dotant les collectivités d'outils de gestion adaptés à l'évolution des parcours de vie des locataires.
- **Accompagner** les différents types de propriétaires dans la rénovation de leur patrimoine pour respecter les enjeux et normes actuels et futurs afin de proposer un habitat qualitatif pour tous.

ANNEXE 9



Alliance
Intermétropolitaine
Loire Bretagne

AGENCE
d'attractivité et de
développement

Habiter les territoires intermétropolitains demain :
Le projet politique de l'AILB à horizon 2050

Juin 2022

1 Un renouvellement de l'offre de logements

1. Produire massivement pour répondre à la demande
2. S'adapter aux nouveaux modes de vie et aux enjeux sociétaux
 - a. Diversifier l'offre de logements
 - b. Encourager la capacité des logements neufs à évoluer et la restructuration du parc existant
 - c. Développer un habitat favorable au vivre-ensemble (inclusif, partagé, participatif, intergénérationnel, etc.)
 - d. Définir une stratégie de peuplement au sein du parc locatif social et en favoriser l'occupation de courte durée
3. Adapter des modes de production différents, plus sobres
 - a. ... en vue d'une artificialisation des sols raisonnée
 - b. ... en vue d'une empreinte carbone réduite et d'un soutien à l'économie locale (exemple : matériaux et opérateurs locaux)
 - c. en vue d'une approche globale du projet (coût de production et coût de fonctionnement)
4. Utiliser l'habitat comme partie prenante de la transition écologique
 - a. Proposer des habitats peu consommateurs d'énergie et faibles émetteurs de gaz à effet de serre
 - b. Inciter à la production d'énergie et au captage du carbone dans la production neuve comme au sein du tissu existant
 - c. Encourager le recours aux matériaux recyclés et au réemploi
5. Prendre soin du patrimoine
 - a. Conserver et rénover l'habitat traditionnel à forte valeur patrimoniale
 - b. Veiller à l'insertion paysagère des nouveaux développements
 - c. S'inspirer des caractéristiques du tissu existant (terrasses, gabarit, etc.) pour penser les nouveaux développements

2 Une société de proximité entre identité rurale et modernité

1. Repenser les centralités en veillant à la mixité fonctionnelle des tissus habités (exemple des fonctions : habiter, travailler, se soigner, consommer, se ressourcer, se cultiver, se former, etc.)
 - a. Favoriser le maintien et le développement des établissements employeurs sur les territoires
 - b. Développer l'offre de commerces, de services et d'équipements à proximité des lieux d'habitation
 - c. Consolider les petites villes par la production d'une offre de logements en centre-bourg

- d. Favoriser l'imbrication des fonctions dans l'usage des sols lorsque cela est possible et pertinent
2. Préserver le socle agricole et naturel et consolider la proximité avec la population
 - a. Préserver les paysages, protéger et renforcer la biodiversité (trames bleues et vertes, habitats, etc.)
 - b. Maintenir et développer des outils de productions agricoles diversifiés
 - c. Renforcer la proximité entre lieu de production et lieu de consommation
 - d. Faciliter les circuits courts (alimentation, énergie, matériaux de construction, etc.)
 - e. Ménager les cohabitations entre lieux d'exploitation et lieux de résidence
 - f. Végétaliser davantage centre-bourgs et espaces publics
3. Confirmer la qualité du cadre de vie et le dynamisme de ses acteurs
 - a. Réaffirmer la culture villageoise (interconnaissance, entraide, mutualisation, fêtes, etc.)
 - b. Co-construire et gérer les espaces publics de demain avec les habitants et les usagers
 - c. Concevoir et animer les espaces publics comme lieux communs de rencontres et de pratiques (sportives, culturelles, festives, récréatives, etc.)
4. Encourager l'évolution des pratiques de mobilité
 - a. Proposer des aménagements et une mixité fonctionnelle facilitant les mobilités douces (marche à pied et vélo)
 - b. Engager et/ou poursuivre les échanges avec les autorités organisatrices des transports pour développer une offre de transports en commun (train, covoiturage) en cohérence avec les développements résidentiels
 - c. Encourager les mobilités alternatives et un usage plus performant de la voiture à l'aune des enjeux environnementaux (covoiturage, autopartage, véhicules à énergie non fossile, etc.)
 - d. Favoriser le recours aux services dématérialisés par l'accès de tous au ultra haut débit

3 Des pratiques transversales systématisées

1. Porter une parole politique commune et encourager l'action publique individuelle
 - a. Insister sur les orientations stratégiques et opérationnelles supra-territoriales
 - b. Mobiliser les différents outils existants pour maîtriser le devenir du territoire (de la négociation avec les opérateurs à l'aménagement en règle)
 - c. Faire de l'AILB un lieu d'échanges, de retours d'expériences et de formation entre pairs
 - d. Suivre - évaluer - observer
2. Nourrir des partenariats et co-construire
 - a. Définir un nouveau cadre de travail avec les opérateurs de l'aménagement et de l'habitat
 - b. Favoriser la coopération et les complémentarités au sein de l'AILB et avec les communautés de communes limitrophes
 - c. Cultiver les liens avec les métropoles et les grandes agglomérations
3. Soutenir l'innovation
 - a. Être accueillant aux initiatives
 - b. Expérimenter
 - c. Favoriser le cycle « recherche - application - évaluation » dans une démarche itérative
 - d. Accompagner le changement (dans un souci de bienveillance et d'efficacité)

Contact
contact@alliance-intermetropolitaine.fr
06 66 99 80 04

Retrouvez les documents et la conférence sur :
www.alliance-intermetropolitaine.fr/thematiques/4-habiter.html



Alliance Intermétropolitaine Loire Bretagne
ODYSSEO - 7 rue Saint-Conwoion 35 600 REDON
contact@alliance-intermetropolitaine.fr
www.alliance-intermetropolitaine.fr
06 66 99 80 04